CALENDRIER DES DÉMARCHES RELATIVES AUX

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2023 – LISTE DES PIECES A JOINDRE

* Retrait des dossiers – Uniquement par voie électronique, à compter de septembre 2022

* Dépôt des dossiers de demandes de subvention du 15 septembre 2022 au 31 janvier 2023 par voie électronique ou papier, comprenant :
* Le formulaire unique de 6 pages dûment complété et signé (à télécharger sur le site)
* Le certificat d’inscription au registre des Entreprises et des établissements-n° siren…
* Le récépissé de déclaration de création de l’association en Préfecture n° W…
* L’attestation d’assurance de l’année en cours.
* Le PV de la dernière AG précisant le nom des dirigeants
* Un RIB

* Instruction des dossiers en janvier 2023
* Attribution et versement des subventions à compter du 15 avril 2023